



Comité de Champagne ☎ 03 26 86 64 56
Comité des Flandres ☎ 03 20 57 85 04
Comité de la Vallée de la Marne ☎ 01 48 72 47 81
Directeur : Minh Hieu LÊ
20 rue de Kairouan – 51100 REIMS
☎ 06 09 95 94 46
leminh51@gmail.com

Reims, le 23 mars 2026

Madame, Monsieur,

Votre équipe est qualifiée pour disputer la **Finale de Ligue** de l'épreuve

INTERCLUBS DIVISION 4

qui se déroulera

- **samedi** **2 mai 2026**
- **dimanche** **3 mai 2026**

à **REIMS**

Maison du Bridge
6 rue Léon Patoux

tel : 03 26 86 64 56

e-mail : ffbridge.champagne@wanadoo.fr

arbitre Robert FORTHOFFER : 06 31 44 35 15

Déroulement : Suisse de 18 équipes
6 matchs de 14 donnes sans mi-temps

Horaire :

samedi	1 ^{er} match	14h00 - 15h45
	2 ^{ème} match	15h55 - 17h40
	3 ^{ème} match	17h50 - 19h35
dimanche	4 ^{ème} match	10h00 - 11h45
	pause	45 minutes
	5 ^{ème} match	12h30 - 14h15
	6 ^{ème} match	14h25 - 16h10

cocktail

Cette épreuve est classée en **Catégorie 4** et se jouera **SANS** écrans
Chaque paire doit disposer de deux feuilles de conventions établies avec soin.
Un droit de table de 60€ par équipe sera demandé aux participants
En cas de désistement prière d'avertir votre Comité au plus vite.

Demande d'arbitrage et erreur de saisie dans les Bridgemates :

Le délai pour une demande d'arbitrage est de 30 minutes après la publication des résultats de la séance concernée à l'exception de la dernière séance pour laquelle ce délai est réduit à 15 minutes. Le délai pour rectifier une erreur de saisie dans les Bridgemates est de 15 minutes après la publication des résultats de la dernière séance. Pour vérifier vos scores, vous pouvez consulter les Bridgemates ou demander l'impression de votre feuille de route à l'arbitre

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le directeur de ligue
Minh LÊ

Catégorie 4

Épreuves classées en catégorie 4 dans le Règlement National des Compétitions :

LES DIVISIONS CHALLENGE /2 et /4
LES DIVISIONS PERFORMANCE /2 et /4
LES INTERCLUBS DIVISION 3 et 4
LE TROPHEE DE FRANCE
LA COUPE DE FRANCE AVANT LA FINALE DE COMITE
Les tournois de club (présentiel ou en ligne), les festivals,
les voyages bridge et les tournois de stage

SYSTEMES AUTORISES

Les systèmes Hautement Artificiels (SHA) sont interdits
Tous les autres systèmes sont autorisés

CONVENTIONS AUTORISEES

Les conventions inhabituelles (CI) sont interdites
Les conventions peu fréquentes (CPF) nécessitant une information préalable sont interdites.

Dans les Divisions Challenge et en Interclubs D4

Les CPF (conventions peu fréquentes) nécessitant une pré-alerte sont interdites. L'utilisation d'une ouverture de 2♣ à 3♠ qui ne garantit pas 12H, doit spécifier une couleur de 4 cartes au moins. La convention 2♦/♣ Multi est interdite.

Dans les divisions Performance, en Coupe de France avant la finale de comité, en Interclub D3 et en Trophée de France

L'ouverture de 2♦/♣ Multi est autorisée.

Toutes les CPF nécessitant une pré-alerte sont interdites à l'exception de l'ouverture de 1SA faible montrant au moins 12H.

La consultation des notes de défense pour les adversaires contre l'ouverture de 1SA faible et de 2♦/♣ Multi est autorisée.

Dans les tournois de régularité, festivals et autres compétitions de la catégorie 4 : toutes les CPF (conventions peu fréquentes) nécessitant une pré-alerte sont autorisées.

REDACTION DE LA FEUILLE DE CONVENTIONS

- La feuille de conventions doit être dactylographiée.
- Toutes les paires jouant des **CI** doivent apporter un soin particulier à la rédaction de leur feuille.
- La présentation des feuilles devra faire ressortir l'essentiel. Les enchères **CI** devront être mises en évidence.

EN CAS DE REDACTION IMPRECISE OU CONFUSE, DE DEFAUT D'INFORMATION ESSENTIELLE, L'ARBITRE EST HABILITE A :

- **Avertir,**
- **Pénaliser,**
- **Attribuer une marque ajustée,**
- **Interdire l'utilisation du système.**